

qwertyuiopasdfghjklzxcvbnmqwerty  
uiopasdfghjklzxcvbnmqwertyuiopasd  
fghjklzxcvbnmqwertyuiopasdfghjklzx  
cvbnmq  
wertyui  
opasdfg  
hijklzxcv  
vbnmqwertyuiopasdfghjklzxcvbnmq  
wertyuiopasdfghjklzxcvbnmqwertyui  
opasdfghjklzxcvbnmqwertyuiopasdfg  
hijklzxcvbnmqwertyuiopasdfghjklzxc  
vbnmqwertyuiopasdfghjklzxcvbnmq  
wertyuiopasdfghjklzxcvbnmqwertyui  
opasdfghjklzxcvbnmqwertyuiopasdfg  
hijklzxcvbnmrtyuiopasdfghjklzxcvbn  
mqwertyuiopasdfghjklzxcvbnmqwert  
yuiopasdfghjklzxcvbnmqwertyuiopas

**Repères historiques concernant la  
société et la littérature française**

E.Argaud

2009-2010

Raphaël Grasset

## Table des matières

Les origines lointaines de l'Etat et de la Nation	4
Le territoire français	5
Aménagement et diversité du territoire	8
Sentiment régionaliste et attachement à la patrie	10
Les lumières : une culture de la contestation	11
La Déclaration des Droits de l'Homme	14
L'élaboration de la déclaration	14
Les objectifs de la déclaration	14
Nouveaux principes d'organisation politique	15
Les fonctions de la déclaration	15
Parties du texte	15
Les limites de la déclaration	16
La construction de l'état français à travers ses emblèmes : quelques symboles républicains	17
Les trois couleurs	17
La marseillaise	18
La fête du 14 juillet	19
Laïcité	21
Période révolutionnaire	21
Le consulat 1799-1804	22
L'empire	22
La restauration 1814-1830	23
Monarchie de juillet	23
Révolution de 1848	23
Troisième république	23
Nouveaux enjeux de la laïcité en France	24

Le rapport français-étranger	25
Les étrangers pendant la révolution	25
L'immigration au 19 <sup>ème</sup> siècle	26
L'immigration au 20 <sup>ème</sup> siècle	26
L'immigration : enjeu et débats	27
Droites et gauches en France	28
Origine des notions : la période révolutionnaire	28
Les droites en France	28
Les gauches en France	29
Les alternances droite-gauche	30
L'esthétique classique du 17 <sup>ème</sup> siècle	32
L'âge romanesque du Baroque	32
La doctrine classique	33
L'esprit philosophique : la querelle des anciens et des modernes	34
L'esthétique romantique	35
Réalisme & naturalisme au 19 <sup>e</sup>	37
Index	40

## Les origines lointaines de l'Etat et de la Nation

Il n'y a pas de définition universelle d'Etat et de Nation.

**Nation** : Mot renvoyant à un verbe latin signifiant « naître ». Ce terme a une plus forte connotation politique (idée de gouvernance) que le mot peuple. Il peut avoir comme définitions :

- Groupe d'Hommes ayant une origine commune.
- Groupe humain qui constitue une communauté politique établie par un territoire et personnifié par une autorité souveraine.
- Ensemble de personnes qui vivent sur un territoire commun qui constitue un groupe politique conscient de son unité.
- Communauté humaine dans une limite géographique dont le trait commun est la conscience d'une appartenance à un même groupe.

Il existe deux démarches pour définir la nation :

- 1) **Subjective** : C'est une version française développée en 1880 par **Ernest Renan** dans son essai « Qu'est ce qu'une nation ? ». Renan fait de cette idée de l'appartenance nationale un phénomène conscient et volontaire. La nation est le résultat d'un acte subjectif d'auto définition.
- 2) **Objective** : issu de travaux de philosophes et philologues allemands (Herder, **Fichte** : « discours à la nation allemande » 1807-1808). Ils affirment que la nationalité est inconsciente et involontaire. Sont membres d'une nation qu'ils le veulent ou non ceux qui ont une langue commune et les mêmes traditions populaires (caractéristiques objectives qui vont la différencier d'une autre nation). Toutefois la langue ne peut pas toujours définir une nation...

Ces deux approches peuvent être discutées mais elles posent la question de savoir comment le territoire français s'est constitué en nation.

## Le territoire français

La nation française est le résultat d'un long processus historique. Selon Mirabeau, « la France avant la révolution était un agrégat inconstitué de peuples désunis ». Quel âge peut-on attribuer à cette nation ? 200 ans (révolution)? 1500 ans (Clovis)? 2000 ans (Vercingétorix)?

Les différentes étapes :

- *Domination romaine* : Gaule divisée en trois provinces
- *Emigration du peuple germanique* (3<sup>ème</sup> siècle) : établissement des royaumes francs unifiés par Clovis au 5<sup>ème</sup> siècle. Ses fils vont continuer son travail avec la dynastie des Mérovingiens.
- *843* : Traité de Verdun. L'empire de Charlemagne est partagé en 3 royaumes entre ses petits-fils Charles, Lothaire et Louis. La bande du centre (celle de Lothaire) s'est peu à peu décomposée en plusieurs territoires qui créeront plus tard le problème de la frontière franco-allemande.
- *987* : Hugues Capet, Comte de Paris et d'Ile-de-France est élu roi par les autres seigneurs. C'était une monarchie élective ou il était difficile d'exercer son autorité sur les plus grands seigneurs féodaux. Il est ensuite sacré roi et c'est le début de la dynastie des Capétiens. Cette dynastie va régner de 987 à 1814.

La royauté élective s'est par la suite transformée en royauté héréditaire : le roi, de son vivant, va associer son fils au trône. On introduit la primogéniture (priorité à l'aîné garçon) afin d'éviter les conflits entre enfants. Ce pouvoir va commencer à s'étendre au fur et à mesure que la monarchie va apprendre à contrôler :

- *La justice* : Saint Louis (Louis 9, 13<sup>ème</sup> siècle) va créer le parlement (ou cours de justice). Chacun pouvait en appeler à la justice du roi et non plus seulement à la justice de son seigneur.
- *L'impôt et la monnaie* : Saint Louis va créer la chambre des comptes. La Taille est levée pour financer une armée permanente pour chasser les anglais lors de la guerre de 100 ans. La Gabèle est une taxe sur le sel.
- *L'Armée* : La guerre va renforcer l'Etat. A la fin de la guerre de 100 ans apparaît une armée de métier. Au 16<sup>ème</sup> siècle, les guerres de religion vont encore renforcer cette armée.

Toutefois, ce pouvoir absolu avait certaines limites :

- Difficulté d'appliquer les décisions royales à cause du manque d'agents d'Etat.
- Les privilèges amenaient des statuts propres dont le roi devait tenir compte.

Il est à noter que les régimes qui vont suivre la monarchie vont accentuer la centralisation.

*Sentiment national* : Pendant longtemps, les français ont été attachés à leur patrie (au sens de village natal). La patrie commune va englober les petites patries. C'est une idée qui apparaît à la fin du 13<sup>ème</sup> siècle. Pendant la guerre de 100 ans, l'hostilité envers les anglais a renforcé le sentiment d'appartenir à une communauté. La propagande royale a tout fait pour affirmer la sacralité du pouvoir royal et à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, pays, patrie et nation désignent les territoires où s'exerce le pouvoir du roi.

- **1539** : L'ordonnance de Villers-Cotterêts par François 1<sup>er</sup> promulgue le français langue officielle du royaume. Le français va triompher du latin et devenir une langue de culture. La langue et l'alphabétisation renforce l'unité de l'Etat.
- **1637** : Fondation de l'Académie française par Richelieu pour asseoir encore plus la langue française.
- **1790** : La disparition des provinces et l'apparition des 83 départements permis de simplifier l'administration du pays et de détruire l'esprit de province. A partir de la révolution, la fin de la monarchie ne va pas arrêter la centralisation.
- **1795** : Unification des poids et mesures par les députés.
- **1800** : Bonaparte installe à la tête de chaque département un préfet nommé par le gouvernement avec son préfet et le maire de commune qui vont relier le pouvoir central à l'administré.

La révolution et l'empire ont parfois été très autoritaires. Tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Etat change de forme :

- Empire : 1804-1815
- Monarchie : 1815-1848
- 2<sup>ème</sup> république : 1848-1851
- 2<sup>nd</sup> empire : 1852-1870
- 3<sup>ème</sup> république : 1870-1940

L'installation de la république ne s'est pas faite facilement. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la France était le seul état républicain. Avec Pétain, le mot de République disparaît au profit « d'Etat français ». Viennent ensuite :

- 4<sup>ème</sup> république : 1946-1958
- 5<sup>ème</sup> république : 1958-Aujourd'hui

Durant tous ces changements, l'école, l'armée et la langue ont joués des rôles importants :

- La révolution a lutté contre les langues régionales. Au début, l'assemblée avait décidé de traduire les débats en langues régionales mais à vite abandonné. L'abbé Grégoire, chargé par l'assemblée d'enquêter sur l'état linguistique de la France, annonce dans son rapport que seulement 3 sur 26 millions de français parlent français (dans les villes et châteaux). La convention met alors en place une terreur linguistique pour imposer l'usage du français et faire disparaître avec les langues régionales l'idéologie féodale : imposer le français, c'était imposer la liberté. La 3<sup>ème</sup> république poursuit ce travail au 19<sup>ème</sup> siècle avec les lois **Jules Ferry** :
  - **1881** : gratuité de l'enseignement primaire.

- 1882 : école obligatoire de 6 à 13 ans.
- 1886 : Laïcité de l'enseignement.
- Les guerres vont aussi permettre de souder la nation. Les guerres révolutionnaires amènent les français à faire face aux puissances étrangères qui les encerclent. La victoire de Valmy sur les Prussiens se fait au cri de « Vive la nation ! ». En 1785 est mis en place le service militaire obligatoire de 3 ans. La conscription va permettre de brasser la population. Les guerres révolutionnaires et impériales ont données aux français une épopée commune et ont exporté en Europe les idées de liberté et de droits de l'Homme.

L'idée de nation va évoluer et au 19<sup>ème</sup> siècle, pour prendre une image chauvine.

*Frontière* : Ce mot n'a pas toujours eu le même sens au cours de l'histoire. Il apparait au début du 13<sup>ème</sup> siècle dans la langue militaire. On parlait alors de « pays de frontière », région protégée par une armée. Une « place frontière » était un lieu fortifié destiné à faire front à l'ennemi. Il fallait poser des frontières stables pour que le roi sache à qui il pouvait faire appel, qui relevait de sa justice, qui était soumis aux impôts... Il faudra plusieurs siècles pour que ce mot passe du sens de « zone » à celui de « limite ». Encore au 18<sup>ème</sup>, chez des orateurs comme Danton ou Robespierre, on parle de limite naturelle (« les limites de la France sont marquée par la nature : le Rhin, l'océan, les Pyrénées, les Alpes », Danton). La révolution qui va installer l'idée « d'unité nationale » de « souveraineté de la nation » et le droit des peuples à disposer d'eux même remet en cause l'idée des limites naturelles. En 1791, l'annexion d'Avignon et du comtat Venaissin a lieu après un plébiscite. Idem pour la Savoie en 1860 en contrepartie de l'aide de la France à l'Italie pour son unification.

- Les ambitions des rois de France se sont d'abord orientées vers une frontière maritime : la méditerranée. En 1209 commence la croisade Albigeoise dirigée contre l'hérésie cathare qui dura presque tout au long du 13<sup>ème</sup> siècle. Cette croisade a permis d'ouvrir la voie au pouvoir royal dans le sud et en 1271, le Languedoc est intégré au territoire français.
- Il faudra plus de trois siècles pour qu'une autre frontière (atlantique) soit véritablement créée. C'est seulement au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle que la mer va vraiment séparer l'Angleterre de la France. En 1532, le royaume de France va annexer le duché de Bretagne.

A la fin du moyen-âge, le royaume de France va de la manche à la méditerranée. Reste la frontière continentale au nord et à l'est. Il va falloir plusieurs siècles pour qu'elle se fixe. C'est une zone fortifiée par Vauban au 17<sup>ème</sup> siècle. Au 18<sup>ème</sup>, la lorraine est rattachée à la France ainsi que la corse (vendue par la république de Gènes qui était à court d'argent. En 1847, a lieu la dernière modification de territoire dans les Alpes-Maritimes (Tende, La brigue).

Au cours de son histoire, la France a possédé et perdu deux empires coloniaux:

- *17ème siècle* : Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, des colons français s'installent au Canada («la Nouvelle France») Québec est fondée en 1608. Le port de la Nouvelle-Orléans est créé en 1718 et il devient la capitale de la colonie de la Louisiane. Dans les Antilles, Les Français s'emparent de la Guadeloupe en 1635, de la Martinique en 1638 ainsi que de la Guyane.
- *Au cours du 19ème siècle* : La France se lance dans de nouvelles conquêtes : l'Algérie entre 1830 et 1870, la Tunisie et le Maroc deviennent des protectorats en 1881 et 1912. Au

sud du Sahara, les territoires français constitueront bientôt deux grands ensembles, l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF). La France est également présente en Indochine (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos).

- *Après la deuxième guerre mondiale*: Les mouvements favorables à la décolonisation l'emportent. Le Maroc et la Tunisie obtiennent leur indépendance en 1956, l'Afrique noire et Madagascar en 1960. Mais la décolonisation de l'Indochine (1954, accords de Genève) et de l'Algérie (1962, accords d'Evian) n'est acquise qu'au prix de 2 longues guerres très douloureuses qui provoquent la chute du régime de la IV République.

## Aménagement et diversité du territoire

Avant la révolution, la France était constituée de divisions territoriales qui étaient le produit de l'histoire. Elles étaient très différentes selon les types de pouvoirs qui s'y exerçaient.

- Provinces
- Diocèses (administration religieuse)
- Duchés (fiefs féodaux)
- Baronnie (fiefs féodaux)
- Gouvernements (militaires et judiciaires)
- Pays d'État (impôts votés localement)
- Pays d'Élection (impôts prélevés directement)
- Généralités (administration fiscale)
- Intendances (administration fiscale)
- Parlements (Cour de justice et d'enregistrement des décisions royales)
- Baillages (représentations de la justice du roi)

Tout ceci ne facilitait pas le commerce intérieur d'autant plus que tout le monde n'était pas soumis aux mêmes impôts. La révolution a unifié tout cela en créant les départements. Il y avait donc une diversité juridique, culturelle (structures de la famille, droit écrit au sud d'influence romaine, droit coutumier au nord), naturelle, linguistique que la révolution a voulu faire disparaître.

Pendant la révolution a lieu une guerre civile en 1793 ainsi que l'opposition Girondins et Jacobins :

- Les Girondins préfèrent un degré plus ou moins grand de régionalisation. C'étaient des députés libéraux, souvent de province, qui se méfiaient du peuple parisien. Ils s'appuyaient d'avantage sur les administrations provinciales. Ils étaient hostiles à toute mesure autoritaire venant de Paris.
- Aujourd'hui encore sont jacobins les partisans d'un état centralisé. Ils se recrutaient dans les mêmes classes sociales que les Girondins (avocats, journalistes...). Ils faisaient partie de la bourgeoisie qui avait acquis des biens nationaux pendant la révolution française (biens de l'église confisqués et vendus). Ils s'appuyaient eux sur la commune de Paris. Ils étaient en faveur de mesure autoritaires et sociales.

Les Girondins ont attaqués les Jacobins. Ils sont morts. Le jacobinisme a acquis un anti-régionalisme très brutal.

*« Laisser les citoyens dans l'ignorance de la langue nationale, c'est trahir la patrie; c'est laisser le torrent des lumières empoisonné ou obstrué dans son cours... »*

*Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous. »*

[...]

*« Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton; l'émigration et la haine de la République parlent allemand; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreur. »*

*Le despotisme maintenait la variété des idiomes. »*

#### **Rapport de Barrère au Comité de Salut Public, 27 janvier 1794**

Cette opposition entre province et Paris est ancienne ainsi que le pouvoir central et le pouvoir régional. Ce débat n'est pas terminé.

Sous Napoléon 1<sup>er</sup>, l'état était tout puissant avec un gouvernement qui nommait ses hommes à toutes les fonctions (préfet, maire, conseils municipaux...). C'est la troisième république qui a donné aux conseils municipaux le pouvoir d'élire les maires en 1884 sauf pour Paris jusqu'en 1877 car on craignait que le magistrat d'une ville aussi peuplée entre en conflit avec le gouvernement du pays. Il faudra attendre le 20<sup>ème</sup> siècle pour que la question des régions réapparaisse à cause de changements économiques ainsi que le fait que l'état ne se limitait plus aux fonctions régaliennes (battre monnaie, défense, justice, police, législatif). Avec ces changements économiques, l'état est devenu un acteur de nombreux secteurs (agriculture, travail, sports, protection de la nature et de l'environnement). La division départementale ne correspondait plus aux réalités géographiques ainsi qu'aux évolutions économiques. Ceci a appelé à de nouvelles administrations :

- Il y a eu une première ébauche en 1919 qui s'est faite sous la forme de groupements économiques régionaux.
- Le régime de Vichy a souhaité revenir en arrière : effacer l'héritage de la révolution française et revenir aux provinces. Un projet « plan provincial » est apparu en 1941 avec des régions regroupant des départements. Ceci a porté un coup à la régionalisation car le terme région est devenu associé au régime de Vichy.
- En 1955, sous la 4<sup>ème</sup> république, on relance l'idée de groupement qui dépasse le niveau départemental. On parle de « programme d'action régional » pour promouvoir l'expansion économique et sociale.
- En 1969, le général de Gaulle va proposer un référendum aux français pour savoir s'ils approuvaient un projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du sénat. Les français ont répondu non car c'était de Gaulle. Il se retire.
- En 1972, Georges Pompidou va créer des conseils régionaux qui ont très peu de pouvoirs. C'était toujours le préfet qui préparait et exécutait les actions du conseil régional.

- En 1981, la gauche souhaitait faire des nationalisations et une décentralisation démocratique.
- En 1982, la loi Deferre, va créer des conseils régionaux élus au suffrage universel qui vont donner aux présidents de ces conseils d'importants pouvoirs enlevés aux préfets. C'est une vraie régionalisation qui a pris du temps.

Tout cela a permis une meilleure prise en compte des problèmes locaux ainsi qu'une meilleure amplitude d'action. Mais également des problèmes de friction entre l'état et les régions ainsi qu'un manque de moyen de la part de l'état. La loi de 1982 ne fonctionne pas très bien car elle a rajouté un échelon territorial sans en supprimer d'autres. Tout cela n'a pas permis l'arrivée au pouvoir de gens nouveaux mais a donné du pouvoir et des lieux d'influence à des hommes et femmes politiques déjà au pouvoir.

## Sentiment régionaliste et attachement à la patrie

De 1814 à 1914, il y a un progrès impressionnant de la conscience nationale française car les deux philosophies politiques de la droite et de la gauche étaient d'accord sur un point : la France était très haut placée dans leur système de valeurs (fille aînée de l'église pour la droite, la patrie des droits de l'homme pour la gauche). Les régionalismes n'empêchaient pas du tout le patriotisme. On pouvait être très régionaliste en étant républicain et laïque. La première guerre mondiale a constitué un tournant : les horreurs de la guerre ont rejailli sur le patriotisme qui va rentrer en crise. La défaite de 1940 va continuer dans ce sens avec l'occupation puis la décolonisation. On apprend alors que les conquêtes coloniales n'ont pas été justes. Le discours anticolonial se banalise et la fierté de coloniser au nom de la civilisation est remplacé par la mauvaise conscience et la culpabilité. Tous ces éléments ont affaibli le patriotisme français et ont permis le renouveau d'un sentiment régionaliste devenu plus politique.

## Les lumières : une culture de la contestation

Le mouvement des lumières a contribué à créer la France moderne. Le 18<sup>ème</sup> siècle et le mouvement des lumières vont s'étaler sur la régence de Louis d'Orléans (1715-1723) et le règne de Louis XV (1723-1774). A la mort de Louis XIV, on assiste à un réveil politique qui couvait depuis la fin du 17<sup>ème</sup>, en réaction à la rigueur imposée par les dernières années du règne précédent. La période suivante est marquée par une libéralisation des mœurs religieuses, morales et institutionnelles (retour de la comédie Italienne).

L'opposition Lumière/ténèbres a d'abord pris une valeur morale (bible, théologiens) puis le mot s'est laïcisé.

*«Qu'est-ce que les Lumières ? La sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement (pouvoir de penser) sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable (faute) (...) Sapere aude ! (Ose penser) Aie le courage de te servir de ton propre entendement. Voilà la devise des Lumières. (...) «La paresse et la lâcheté sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes, après que la nature les ait affranchis depuis longtemps d'une (de toute) direction étrangère, restent cependant volontiers, leur vie durant, mineurs, et qu'il soit facile à d'autres de se poser en tuteurs des premiers. Il est si aisé d'être mineur !»*

**Kant : Qu'est-ce que les Lumières? 1784**

Kant (philosophe allemand) écrit ce texte comme réponse à une question posée par un journal : « qu'est ce que les lumières ? ». Pour lui, c'est la sortie de l'homme d'un état de tutelle dont il est responsable. Il s'agit de sortir l'individu de l'enfance par la raison et de le faire accéder à la pensée autonome (contre les directeurs de conscience, les officiers, le fisc...). Il dénonce le despotisme tutélaire qui prétend faire le bien des gens sans rien leur expliquer ainsi que le goût de l'individu à se faire mener (manque de courage à user de sa raison et de son intelligence). Il prône :

- **L'antimétaphysique** : rejet de la métaphysique réclamé par Voltaire. Au 18<sup>ème</sup> siècle, la métaphysique fait référence à l'étude des questions fondamentales (immortalité de l'âme, existence de dieu, du mal, sens de la vie...). Dans les « lettres philosophiques » (1733) Voltaire explique que l'on ne peut pas définir l'âme ou dieu. Il voit dans cet « excès métaphysique » une prétention de l'homme à se poser de telles questions et il faut reconnaître une limite à la connaissance. Les lumières vont marginaliser des savoirs métaphysiques qui relèvent de la foi. Ces questionnements peuvent amener au rejet du sujet et devraient appartenir à la sphère du privé. Cette antimétaphysique va amener un renouveau de la pensée. La métaphore des « lumières » va amener une démarche fondée sur l'esprit critique et amener une démarche scientifique nouvelle (Newton en Angleterre...). La prééminence va être accordée aux sciences de la nature (Lamarck, créateur du mot biologie). L'univers apparaît non plus comme gouverné par les lois divines mais par la nature. On fait les premières découvertes sur l'électricité. Le monde extérieur apparaît peu à peu dans une perspective matérialiste et non plus religieuse.
- **La connaissance du monde conçu comme mesurable** : on cesse de s'interroger sur le pourquoi et on se pose la question du comment. Les lumières vont quadriller le monde (études

botaniques, géographiques...). On classe les espèces animales, on crée la démographie, l'économétrie, on développe les mathématiques (Condorcet). Diderot va définir la matière par « l'étendue » ; elle est donc mesurable. Les lumières sont un effort de connaissance, de classification (« l'encyclopédie » de Diderot et D'Alembert ; « l'histoire naturelle » de Buffon). Ces réflexions vont de pair avec une réflexion philosophique et morale qui se fait au détriment de Dieu qui n'est plus créateur mais horloger : c'est un ouvrier tout juste utile à la bonne marche du monde ; l'homme étant lui-même un élément du monde soumis au même déterminisme naturel.

*« Homme faible et vain ! Tu prétends d'être libre ; (...)*

*Ne vois-tu pas que ce sont des atomes qui te forment, (...) que ce sont des circonstances indépendantes de toi qui modifient ton être et qui règlent ton sort ? Dans une nature puissante qui t'environne, serais-tu donc le seul être qui pût résister à son pouvoir ? Crois-tu que tes faibles vœux la forceront de s'arrêter dans sa marche éternelle, ou de changer son cours ? »*

**D'HOLBACH, *Le Système de la nature*, 1.1, c. 12.  
(Ouvrage condamné et brûlé par le Parlement en 1770)**

Ce siècle des lumières est aussi l'éloge de la raison, mot qui revient fréquemment dans les articles de ce siècle (« raison éclairée ») qui permet de dissiper les superstitions, les erreurs... C'est un siècle très optimiste. L'idée de nature va être prise comme modèle pour régler les conduites humaines (« droit naturel », « religion naturelle », « liberté naturelle »).

Théorie des droits naturels : le droit antique (grec et romain) ignorait l'idée de droit naturel (l'esclave était considéré comme une chose). Pour voir apparaître cette théorie des droits naturels de l'homme, il va falloir que s'affirme une vision de l'homme commune aux trois grandes religions monothéistes : l'homme est une créature de dieu. En tant que créature de dieu, il possède une certaine dignité qui le rend respectable et lui accorde certains droits. Cette conception va peu à peu être relayée par une conception laïcisée des droits de l'homme : **l'homme ne jouit plus de droits naturels parce qu'il est créature de dieu mais parce qu'il est homme. C'est la théorie fondamentale qui va irriguer toute la pensée du 18<sup>ème</sup> siècle.**

- *Remise en question de l'autorité politique ou religieuse* : La pensée va peu à peu s'affranchir de la religion et se fonder sur la seule raison humaine. Cela conduit les esprits à contester la légitimité d'un pouvoir fondé sur l'institution religieuse et sur l'autorité royale absolue. Les hommes doivent peu à peu assurer eux même leur bonheur ici bas en reprenant conscience de leur force, de leur liberté et de leurs droits. On va protester contre toutes les formes d'asservissement : asservissement de la pensée muselée par la religion (→ Voltaire) ; asservissement de l'homme par d'autres hommes (quelques voix s'élèvent contre l'esclavage, le colonialisme → Montesquieu, Voltaire). Les écrivains des lumières vont aussi pousser à la réforme de l'état. Ils ont définis des valeurs fondamentales qui ont défini la nation française. Ils vont proposer des choses que la révolution va permettre. Ils vont donner à la partie éclairée de la population de nouvelles idées. Tocqueville intitule un de ces chapitres « comment les hommes de lettre devinrent les principaux hommes politiques du pays ». Cette œuvre des lumières va

avoir des répercussions dans le domaine des lois en France comme à l'étranger. Beccaria a écrit un ouvrage « Des délits et des peines » (1764) qui a eu un fort retentissement car il prônait de proportionner la peine au délit. Il dénonçait la cruauté de certaines peines face au délit commis. Il recommande également de prévenir le crime plutôt que de le réprimer.

Les philosophes eux-mêmes ne sont pas considérés comme un groupe homogène. Rousseau dans son ouvrage « discours sur les sciences et les arts » soutient que le progrès est synonyme de conviction. Il s'intéresse au progrès moral et social (« l'homme par nature est bon mais pas en société »). Rousseau va être vivement attaqué par le « clan philosophique ». On va l'accuser de douter de la raison et de dénoncer la vie sociale. Voltaire va dénoncer les propositions régressives de Rousseau. Diderot lui-même se méfiait de Voltaire. Ces lumières se sont pratiquement étendues sur trois générations et ont donc connues des évolutions. Elles ont hésitées entre radicalisation et accommodation. Ce sont les adversaires des lumières qui ont donné aux lumières leur unité apparente. L'antiphilosophie a contribué à créer cette idée d'un mouvement homogène qui aurait eu un projet déstabilisateur. Les antiphilosophes sont le plus souvent des religieux (Montesquieu attaqué par les jansénistes ; les jésuites). Aux yeux de leurs adversaires, les lumières ont formé un système souvent incarné par la figure de Voltaire en raison de son anticléricalisme et de son implication dans divers affaires judiciaires (affaire Callas 1760 : engagement d'un philosophe contre des religieux, c'est une affaire qui a fait apparaître l'idée de débat public ; affaire du chevalier de la barre). Or il n'était pas athée.

### *Comment tous ces philosophes ont-ils pu diffuser leurs idées ?*

Louis XIV avait mis en place la « librairie » qui était composée de senseurs qui lisait tout ce qui paraissait. Les auteurs avaient alors mis en place des systèmes de distribution complexes et cachés pour publier des ouvrages sous des pseudonymes. Les journaux étaient aussi très encadrés. En France, les salons littéraires ont représenté un espace de liberté intellectuelle où les philosophes et écrivains présentaient leurs œuvres en première lecture. Pendant la révolution va se développer la tradition du café littéraire. Un autre moyen de diffusion est l'encyclopédie. Le livre a mis le savoir au service de l'homme pour le libérer de ses peurs et de ses préjugés.

### *Quelle a été l'influence des philosophes sur la révolution ?*

Les adversaires de la révolution ont expliqué cet événement par un complot qui venait des lumières (Augustin Barruel « mémoires pour l'histoire du jacobinisme » ; il y accuse Voltaire d'être un agent de liaison avec l'appui des francs-maçons allemands d'avoir été l'artisan de la révolution. D'une façon générale, les idées des philosophes ont engendrés la révolution et tous ses troubles).

De l'autre côté, les révolutionnaires se sont réclamés de Voltaire en cherchant une filiation. C'est le premier à être rentré au Panthéon. Les girondins étaient Voltairiens et les Jacobins se réclamaient de Rousseau. Robespierre s'est intéressé à Rousseau car il a défini la volonté générale comme la volonté du peuple souverain (« Le contrat social » 1762). Il montre aussi le caractère illégitime de l'inégalité (« discours sur les fondements de l'inégalité entre les hommes » 1764). Robespierre lui a aussi emprunté l'idée de « culte de l'être suprême » pour la déchristianisation.

L'influence des révolutionnaires s'étend après la révolution : code civil achevé par Napoléon 1<sup>er</sup>.

## La Déclaration des Droits de l'Homme

C'est la revendication d'un pays en lutte contre l'ancien régime. Le 26 août 1789 débute la révolution. Peu avant, la nuit du 4 août, on assiste à l'abolition des privilèges. Deux autres déclarations (1793 → sociale et 1795 → bourgeoises) ont été écrites mais n'ont pas été retenues. Il y eu des précédents :

- 1755 : Pascal Paoli proclame l'indépendance de la Corse et promulgue une constitution (droits des peuples à disposer d'eux même)
- 1776 : Déclaration d'indépendance des Etats-Unis.
- 1783 : Les anglais reconnaissent l'indépendance des Etats-Unis au traité de Versailles.
- 1787 : proclamation de la constitution des Etats-Unis.

Au début du 19<sup>ème</sup> siècle, des auteurs s'affrontent sur la question de savoir si la France a été ou non la patrie des droits de l'homme (Emile Boutmy et Georg Jellinek). D'après les historiens américains, La Fayette, lui-même influencé par Jefferson, aurait pris pour modèle la constitution de la Virginie pour proposer la constitution française. En tout cas, à la différence de la déclaration américaine, la déclaration française s'est dépouillée de toute préoccupation nationale. D'après Michelet, il s'agissait de « donner le crédo du nouvel âge ». La déclaration américaine était plus pragmatique puisqu'elle visait à l'existence et l'indépendance d'une nation vis-à-vis d'une autre nation (l'Angleterre). La déclaration française était plus dogmatique et cherchait avant tout à régénérer la nation française. Les Etats-Unis n'ayant pas connu la féodalité, la liberté de l'individu imposait l'égalité des citoyens alors qu'en France l'égalité devant la loi permettait d'accéder à la liberté.

### L'élaboration de la déclaration

*17 juin 1789* : Le roi convoque les états généraux (clergé, tiers-état, noblesse). Les états généraux se proclament assemblée nationale (c'est eux qui représentent la nation).

*9 juillet 1789* : l'assemblée nationale se déclare constituante (projet d'élaborer une constitution dans laquelle les différents pouvoirs vont être redéfinis). Le but était de transformer la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle. (Marquis de la Fayette, Jean Jacques Mounier, Comte de Mirabeau, Abbé Sieyès, Marquis de Condorcet → seul philosophe à avoir vécu la révolution). La déclaration devrait être la base de la constitution. La déclaration va être adoptée le 26 août.

### Les objectifs de la déclaration

- Proclamer des vérités simples, évidentes, incontestables.
- Servir de base à la constitution et être un guide pour les travaux de l'assemblée.
- Réagir contre l'inconnu et l'incertitude de l'ancien régime par un texte accessible à tous.
- Donner au peuple le moyen de connaître ses droits et de réagir contre les pratiques de l'ancien régime.
- Rompre le territorialisme de l'ancien régime.
- Former la base de toute espèce de société.

Le préambule précise que ce texte n'est pas destiné au peuple français mais au monde entier. Il marque une différence avec le territorialisme de l'ancien régime.

## Nouveaux principes d'organisation politique

- Participation des citoyens aux affaires de l'état.
- La souveraineté nationale va remplacer la souveraineté monarchique.
- Séparation des pouvoirs.

La déclaration reconnaît les droits naturels (droit qui vient du fait que l'homme est un être humain indépendamment de sa position sociale, de son ethnie, de sa nationalité ou de toute autre considération).

## Les fonctions de la déclaration

- Offrir une légitimité à une assemblée constituante qui s'était auto-proclamée comme telle et qui pour cette raison même pouvait être contestée.
- Donner à la mission des députés une autorité qui leur faisait jusqu'alors défaut, en mettant en avant les droits inaliénables et sacrés de l'individu en société.
- Instaurer un nouvel ordre politique donné sur des principes issus de la philosophie des droits naturels.

## Parties du texte

- 1) *Préambule* : fondements du texte. Fondé sous les auspices de l'être suprême donc supérieur à l'homme. Le but de la déclaration est le bonheur de tous. On évite de mentionner dieu. Cela dit, le sacré est toujours là. Ils ont agi comme si ils fondaient une nouvelle religion.
- 2) *Articles 1 à 4* : préoccupation politiques et démocratiques.
  - L'article 1 met en relief le principe de l'égalité. Le mot d'égalité est le fer de lance de la déclaration puisqu'on le retrouve dans d'autres articles.
  - A l'article 2 on trouve la liberté, la propriété, la sûreté (résistance à l'arbitraire de l'ancien régime) et la résistance à l'oppression (rendre légitime l'action du peuple lors du 14 juillet et de la prise de la Bastille).
  - L'article 3 énonce la primauté de la nation. C'est l'avènement de la démocratie.
- 3) *Articles 5 à 9* : forment une sorte de code légal. La Loi est au centre des préoccupations de ce passage comme l'expression de la volonté générale.
  - Article 6 : Tous les citoyens ont le droit de participer au processus de l'élaboration législative (idée de Rousseau – article 6). La loi doit être la même pour tous (unifier la loi sur l'ensemble du territoire).
  - L'article 7 met l'accent sur l'idée de sûreté juridique.
  - L'article 8 parle de la proportion de peines.
  - L'article 9 fonde le principe de présomption d'innocence.
- 4) *Articles 10 à 17* : énoncent une série de droits constitutionnels.
  - Article 10 : nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Ce sont les protestants qui ont lutté le plus pour pouvoir exercer leur religion en France au même titre que les catholiques. C'est la première fois que l'on dissocie l'église et l'état. A partir de ce moment, les droits civils et politiques ne vont plus dépendre de la religion.
  - Article 17 : donne la définition du droit de propriété : inviolable et sacré.

## Les limites de la déclaration

Des historiens ont critiqué la déclaration en lui reprochant son caractère d'Homme trop abstrait. Elle s'adresse à tous les peuples mais porte quand même la marque de la bourgeoisie montante (article sur la propriété). La déclaration ne donne pas l'égalité aux femmes. A l'étranger, la déclaration a été critiquée par le Vatican. Burke (écrivain Irlandais) a écrit contre la révolution française.

La déclaration de 1793 déclarait le droit au travail, à l'assistance, à l'instruction ainsi que l'insurrection comme un devoir sacré lorsque les droits du peuple sont bafoués.

Celle de 1795 supprime l'article 1. Elle parle aussi de devoirs du citoyen. Elle est conservatrice.

L'idéologie des droits de l'homme a connu un processus d'internationalisation. En particulier en 1948, l'ONU a voté une déclaration universelle des droits de l'homme (René Cassin) prenant en compte la seconde guerre mondiale et les camps de concentration. En 1950 est écrit la Convention Européenne des Droits de l'Homme et en 1966 le Pacte des Nations Unis.

Il y a peu, un projet de sélection sur la base de quotas ethnique a vu le jour. Le conseil constitutionnel a déclaré cela impossible.

## La construction de l'état français à travers ses emblèmes : quelques symboles républicains

*Symbole* : toute collectivité humaine se construit autour d'emblèmes (lieux, institutions, personnages...) qui vont cristalliser des valeurs.

Tous ces emblèmes peuvent être plus ou moins connus à l'étranger. Ils peuvent toutefois amener un gallocentrisme.

### Les trois couleurs

Drapeau, écharpe, cocarde... C'est un signe de ralliement qui peu avoir une valeur explosive. Ces trois couleurs se sont retrouvées en concurrence avec d'autres drapeaux. La version communément admise par les historiens fait apparaître ce drapeau le 17 juillet 1789 à l'occasion de la visite du roi au maire de Paris (Bailli en présence du marquis de Lafayette). Le roi va accepter à la demande de Bailli de placer les couleurs de la ville qui étaient bleus et rouges près de la cocarde blanche de son chapeau. La Fayette fut le promoteur de cet emblème auprès des troupes qu'il avait nouvellement formé. L'emblème va alors être repris lors de la fête de la célébration, conçue comme une fête de l'unité, qui célébrait pour la première fois le 14 juillet. La Fayette prête serment « à la nation, à la loi et au roi ». C'est le peintre David qui va régler la position finale du drapeau en disant que « les trois couleurs nationales seraient disposées en trois bandes égales verticales et le bleu serait du côté de la hampe, le rouge flottant dans les airs ».

Napoléon garde le drapeau en ajoutant un aigle.

Sous la restauration (Louis XVIII : 1815-1824 ; Charles X : 1824-1830 ; Monarchie de juillet : 1830-1848 avec Louis Philippe, duc d'Orléans), Charles X va remplacer le drapeau tricolore par le drapeau blanc, couleur de la monarchie et à ce moment là le symbole de guerre civile avec la révolte vendéenne. C'était aussi le symbole de l'émigration de la noblesse à l'étranger, de l'invasion étrangère et de l'humiliation suite, après Napoléon 1<sup>er</sup>, à la restauration de la monarchie à l'aide des monarchies étrangères. En 1830, la deuxième révolution fait chuter Charles X en faisant appel au duc d'Orléans. Cette monarchie de juillet est mal acceptée et Louis-Philippe pour calmer les esprits va apparaître au balcon de l'hôtel de ville avec La Fayette en disant que « la nation reprends ses couleurs ». C'est une monarchie parlementaire.

Le drapeau rouge signifiait pour sa part la loi martiale et donc que l'armée allait tirer. Il est devenu symbole révolutionnaire et fut brandit en 1830, 1848 et 1871. En 1848, c'est la chute de Louis-Philippe. Le drapeau rouge est alors accroché à l'hôtel de ville. Les insurgés vont demander au gouvernement provisoire (dont faisait partie Lamartine) à ce que le drapeau rouge devienne l'emblème national comme preuve que la révolution ne va pas être une fois de plus escamotée. Lamartine est connu à l'époque pour avoir écrit l'histoire des Girondins. Il réussit à convaincre les insurgés que le drapeau rouge n'est pas destiné à devenir le drapeau de la nation. C'est une république bourgeoise (drapeau tricolore) qui l'emporte sur une république d'ouvriers (drapeau rouge).

*«Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie.»*

**Lamartine, membre du gouvernement provisoire de la IIe République.  
Discours du 25 février 1848**

En 1870 Napoléon 3 est fait prisonnier et la France perd l'Alsace-Lorraine. Gambetta met en place la troisième république avec un gouvernement provisoire. En 1871, des élections législatives sont organisées. Elles envoient une majorité monarchique à l'Assemblée (Paris républicain, le reste de la France royaliste). Cette Assemblée voudrait rétablir la royauté. Paris se révolte, c'est l'épisode de la Commune qui va diriger Paris de mars à mai 1871 en adoptant le drapeau rouge. Elle va prendre des mesures sociales (réquisition logements vides, délais pour les dettes, pensions pour les veuves et orphelins, cantines municipales). La Commune se termine mal avec la semaine sanglante (mur des fédérés au cimetière La Chaise) et l'élimination du drapeau rouge. En août le chef de l'exécutif devient président et on doit choisir entre république et monarchie. Pour la monarchie, Henry 5 est l'héritier légitime mais il écrit le « manifeste du drapeau blanc » en juillet 1871 dans lequel il se refuse d'abandonner le drapeau blanc. Même les royalistes les plus intransigeants ont estimé que cela était impossible. La troisième république a été votée à une seule voix près en 1875 avec une Assemblée nationale à majorité royaliste. L'élection du président de la république se fait au suffrage indirect avec mandat de sept ans. C'est en 1962 que le suffrage universel direct est mis en place par le Général de Gaulle. L'histoire des républiques n'a que 150 ans alors que la monarchie 8 siècles.

## La marseillaise

Au départ elle s'appelait « le chant de guerre pour l'armée du Rhin » en 1792 à Strasbourg. Les soldats volontaires (fédérés) marseillais ont reçu une copie du chant et l'ont chantée à toutes leurs étapes. A leur arrivée à Paris, ils l'ont chantée au Palais Royal. Elle fut aussi chantée dans les entractes des spectacles et lors de la chute de la monarchie le 10 août 1792. Ce chant à échappé à son auteur qui avait refusé de l'appeler la marseillaise. Comme le drapeau elle va accompagner les révolutions du 19<sup>ème</sup> : interdite par la restauration, rétablie par Louis-Philippe, le Second Empire va de nouveau l'interdire puis elle réapparaît au moment de la Commune. En 1879, sous la présidence de Gambetta, la marseillaise va obtenir son statut d'hymne national. Elle va être récupérée par des mouvements d'extrême droite qui rêvaient de détruire la république après la première guerre mondiale (6 février 1934). Elle retrouve des accents de liberté avec l'occupation allemande.

A l'étranger elle s'est détachée de ce contexte et est restée un symbole de liberté. C'est la marseillaise qui va accueillir Lénine lors de son retour...

Il n'y a pas une seule marseillaise. Il y en a plusieurs. Les valeurs d'un symbole peuvent être réactualisées.

## La fête du 14 juillet

Cette date a été adoptée en 1880, un an après la marseillaise, au début de la troisième république. A ce moment, la révolution était encore pensée comme un enjeu idéologique fondamental auquel les partis devaient se situer. D'un côté c'était la fête de l'assassinat et de l'autre l'aurore rayonnante de liberté. La république se veut issue de la révolution. Mais laquelle ? Et quel moment ?

La révolution de 1830 a été refusée car suivie d'une monarchie. Celle de 1848 fut suivie d'une république de quatre ans. La troisième république rétablie grâce à l'invasion prussienne ne correspondait pas non plus. On a retenu la révolution de 1789 à 1799. Quel moment fallait-il retenir ?

- 5 mai 1789 (ouverture des Etats Généraux)
- 20 juin 1789 (serment du jeu de Paume)
- 14 juillet 1789 (prise de la Bastille)
- 4 août 1789 (abolition des privilèges)
- 10 août 1792 (chute de la royauté)
- 22 septembre 1792 (proclamation de la République)
- 9 thermidor (chute de Robespierre, 27 juillet 1794)
- (et même l'exécution de Louis XVI : 21 janvier 1793)

De toutes ces dates le 14 juillet a été retenue comme traçant une frontière entre les périodes de cette révolution. De plus le mot de liberté était primordial.

*« Renverser les bastilles, c'est délivrer l'humanité »*

**Victor Hugo, Quatre-vingt-treize, 1873**

*«Le peuple de Paris ne s'est pas levé pour renverser une Bastille de pierre mais pour détruite la véritable Bastille: le moyen âge, le despotisme, l'oligarchie, la royauté !»  
(Salve d'applaudissements et acclamations)*

*«Et voilà pourquoi aussi c'est la vraie date révolutionnaire, celle qui a fait tressaillir la France ...On comprend que ce jour-là, notre Nouveau Testament nous a été donné, et que tout doit en découler... » Oui, oui, applaudissements).*

**Gambetta, discours prononcé le 14 juillet 1872**

On a estimé que le véritable acteur de ce 14 juillet, c'était le peuple. La date convenait aussi aux républicains modérés. Depuis 1872, la date du 14 juillet était déjà célébrée dans un cadre privé. Cette déclaration va juste officialiser une pratique qui existait déjà. Face à ce choix, la droite n'a pas fourni d'autres dates acceptables car elle était divisée entre Orléanistes (branche cadette des borbons, monarchie parlementaire), Légitimistes (branche aînée des borbons, monarchie de droit divin) et Bonapartistes (homme providentiel, pouvoir autoritaire). En même temps se déroulait le combat pour l'école laïque. On rappelait constamment que l'émancipation de la nation se trouvait dans la prise de la « bastille cléricale ». L'anticléricalisme était très virulent. Cette première fête nationale va coïncider avec le retour des communards amnistiés et l'expulsion des jésuites (déjà une première fois

en 1863) en mars 1880 par un décret de Jules Ferry. Aux yeux de la droite, c'était trop (retour des assassins, départ des braves gens). C'était la lutte des symboles. L'anticléricalisme va sacraliser la fête laïque. La royauté va devenir peu à peu quelque chose d'archaïque et la célébration du 14 juillet ne va plus amener de polémique. Le 14 juillet bourgeois va aussi connaître le temps du mépris par l'extrême gauche qui va lui opposer le 1<sup>er</sup> mai syndical. L'extrême droite aussi (l'action française) va s'y mettre en répandant la thèse que la prise de la Bastille est le résultat d'un complot allemand et franc-maçon. Le 14 juillet va retrouver son caractère populaire en 1936 lors du front populaire.

La fête au cours du temps a perdu de sa force. Elle est devenue routinière. Toutefois en 1989, le bicentenaire a été l'occasion de polémiques réactualisant de vieux débats s'inscrivant dans les luttes politiques du moment.

## Laïcité

Elle s'est progressivement élaborée depuis 1789 même si le combat laïc est plus ancien que la révolution. Elle fut au cœur de combats très virulents. C'est une valeur importante de la constitution et c'est une disposition rare (Turquie sensée être laïque, Kosovo). La laïcité repose sur des lois qui sont le produit de l'histoire.

*Laïc* (nom commun): du grec « laos », le peuple.

*Laïque* (adjectif) : du grec laïkos, adjectif, « commun, du peuple ».

Au Moyen Age, les laïques sont l'ensemble des fidèles par opposition aux membres de l'église, les clercs.

Par extension, c'est devenu ce qui est indépendant de toute croyance religieuse, ce qui appartient au monde profane, à la vie civile (1871).

*Expression paradoxale* : « Saint laïque » (celui qui a des qualités morales exceptionnelles sans adhérer à aucune religion)

*Dérivé péjoratif* : « laïcard » (qui a une conception étroite de la laïcité)

La laïcité de l'état signifie son caractère non confessionnel et la séparation entre deux pouvoirs : temporel et spirituel. Ces deux pouvoirs se sont longtemps affrontés et cela depuis le moyen-âge.

*Pouvoir politique* : il a cherché à s'émanciper très tôt de l'influence de l'église. La tradition gallicane (gallicanisme) qui reconnaît au pape une primauté d'honneur mais qui tient à limiter les interventions de Rome dans la vie de l'état en France et même parfois dans la vie de l'église française s'oppose l'ultramontanisme en faveur d'une intervention de Rome dans les affaires de l'église et de l'état.

Les affrontements entre pouvoir politique et pouvoir clérical :

- Désignation des autorités ecclésiastiques (évêque). L'humiliation de Canossa : le pape avait excommunié l'empereur qui était dépossédé de tous ses hommes. Henry IV a dû aller s'agenouiller à Canossa.
- Taxes : les revenus du domaine royal sont limités encore au 14<sup>ème</sup> siècle. Philippe le Bel va imposer une taxe au clergé français qui se plain au pape qui menace de l'excommunier. AU final Philippe le Bel fait arrêter le Pape. Philippe le Bel et ses légistes vont demander l'autonomie du pouvoir de l'état face à l'église.

On assiste à une sécularisation très lente de la société. Cette sécularisation obtiendra tout son éclat au moment des lumières, date à laquelle des philosophes ont osés attaquer l'église. Des domaines comme la médecine ou le droit ou encore l'enseignement sont devenus peu à peu autonomes. Les congrégations religieuses vont être soumises au contrôle de l'état (Jésuites expulsés en 1764). Les écoles jésuites sont fermées et dissoutes.

## Période révolutionnaire

De 1789 à 1799 on va voir une première tentative de séparation de l'église et de l'état avec l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (droit des cultes de toute religion et droit de conscience). Toutefois une crise financière en 1789 crée des frictions. L'évêque athée Talleyrand propose d'utiliser les biens de l'église pour payer les dettes de l'état. Les biens de l'église sont

déclarés biens nationaux. Ce qui fut grave c'est que la nationalisation des biens de l'église a entraîné la fermeture de nombreux couvents qui ne faisaient pas d'œuvres sociales. En 1790, l'assemblée constituante adopte la constitution civile du clergé. Les évêques et les curés devaient prêter serment d'être « fidèle à la nation, à la loi et au roi ». Avec cela, les évêques et curés étaient élus. La constitution civile réduit le nombre de paroisses (83 comme les départements). Par ailleurs l'état allait avoir un budget des cultes et le salaire des prêtres serait pris en charge par l'état. Tout cela provoque la rupture avec Rome. Pie VI condamne cette déclaration. Le pape menace de suspendre les prêtres « jureurs » ou « assermentés ». De l'autre côté, les prêtres qui refusent de prêter serment sont démissionnés. L'église est scindée en deux et les révolutionnaires rejettent les seconds (massacres) alors que la population catholique rejette les premiers.

C'est la base de l'insurrection vendéenne de 1793. Pendant dix ans on voit des moments de violence et de tolérance.

Domaines où l'état prend le pas :

- *L'état-civil* : 1792, création de l'état civil public. Il était auparavant tenu par l'église. Grâce au principe d'égalité devant la loi, les protestants et les juifs deviennent des citoyens à part entière.
- *L'instruction* : sous l'ancien régime, elle se faisait uniquement à partir des ordres religieux. En 1792, le marquis de Condorcet expose un plan d'instruction publique. Il propose un enseignement entièrement gratuit, identique pour les filles et garçons. Il veut que l'éducation soit étrangère à un quelconque principe confessionnel. On peut avoir un comportement moral sans suivre de religion précise. On croit à l'existence d'une morale universelle et à l'homme universel. Pour Condorcet, ne pas imposer une confession c'est les respecter toutes.

L'église catholique perd sa place hégémonique.

## Le consulat 1799-1804

Issu du coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799) qui met fin à la première république et instaure un triumvirat avec Napoléon Bonaparte. Napoléon veut en finir avec les deux églises (prêtres réfractaire et jureurs) pour avoir un pouvoir politique stable. On aboutit au concordat de 1802 signé entre le saint siège et un état. La religion catholique n'est plus la religion d'état mais celle de la majorité des français. Napoléon nomme les évêques. Les officiants sont salariés de l'état et le gouvernement assure la liberté de culte. Le concordat est resté en vigueur jusqu'à la loi de 1905.

En 1905, le concordat est encore appliqué dans certains départements (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) car rattachés à l'Allemagne.

## L'empire

Il va donner à l'état le monopole de l'enseignement à tous les degrés. Dans la pratique, l'enseignement primaire aura des écoles chrétiennes à cause d'un manque de personnel et pour un compromis politique.

## La restauration 1814-1830

On entre dans une période de recul pour la laïcité. Le catholicisme revient en force et redevient religion de l'état. Le sacrilège et le blasphème sont à nouveau punis de mort en 1825. Cependant les autres cultes gardent leur liberté. Le divorce disparaît. Les congrégations reviennent en force et se répandent. Tout cela a dressé la population contre le roi Charles X.

## Monarchie de juillet

La loi Guizot de 1833 porte sur l'enseignement primaire. Elle a rendu obligatoire l'ouverture dans chaque commune d'une école publique. Les instituteurs étaient rémunérés à la fois par la commune et par une contribution des familles. A cela s'ajoutait que le département devait ouvrir et entretenir des écoles normales chargées de former les instituteurs. Ces écoles primaires communales sont soumises à la surveillance d'un comité local : le maire, le curé et notables locaux. Les particuliers eux-mêmes pouvaient ouvrir des écoles.

Les programmes comprenaient essentiellement l'instruction religieuse, la langue française, le calcul, le système légal des poids et mesures...

## Révolution de 1848

La bourgeoisie voltairienne révolutionnaire va moins le devenir. Très libérale à la base, elle va prendre peur des luttes ouvrières qui vont menacer la propriété plus sensible à la notion d'égalité que de liberté. Elle va voir dans l'église un bouclier qui va maintenir l'ordre. Cette alliance est marquée par la loi Falloux en 1850 qui renforce la surveillance du clergé sur l'école. Elle accorde la liberté de l'enseignement secondaire ; à chaque échelon on place un ecclésiastique et les profs peuvent être licenciés ou mutés. En contre partie, la loi limite à 10% les subventions de l'état pour un établissement.

## Troisième république

Entre 1880 et 1903 apparaît une laïcité virulente. Une série de mesures laïcise la société.

- Dispersion des congrégations religieuses non autorisées dont les Jésuites (1880)
- Suppression de l'obligation du repos dominical (1880)
- Suppression du caractère confessionnel des cimetières (1881)
- Divorce autorisé à nouveau (1884)
- Suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires (1884)
- Facilitation des obsèques civiles (1887)
- Laïcisation du personnel des hôpitaux

Les lois Ferry concernant l'instruction voient l'école comme un lieu d'apprentissage de la démocratie nécessaire pour former de bons patriotes et de bons soldats :

- **1881** : gratuité de l'instruction
- **1882** : instruction primaire obligatoire

L'enseignement religieux devient facultatif. En 1886, l'enseignement est confié à un personnel uniquement laïc. Les religieux quittent l'école primaire laïque. On enlève les crucifix.

Toutefois ce n'est qu'en 1972 qu'on arrête de demander aux jurés de prêter serment sur la bible.

En 1902 on assiste à une victoire des blocs de gauche qui met au pouvoir Emile Combes alliés aux socialistes de Jaurès. Ils vont mener une politique anticléricale très forte. De nouveau, les écoles congréganistes sont poursuivies.

En 1905 est votée la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat soutenue par Aristide Briand et Jean-Baptiste Bienvenu-Martin. Il ne fallait pas faire apparaître cette loi comme persécutrice envers les chrétiens. Mais il fallait aussi contenter la gauche radicale qui voulait se débarrasser du « bloc romain ». Aristide Briand voulait une loi de conciliation et non une loi « braquée sur l'église comme un revolver ».

La république ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Sont menacés de sanction ceux qui incitent à désobéir aux lois et ceux qui entravent le libre déroulement des cultes.

En 1906, c'est la « crise des inventaires » des biens de l'église. Clémenceau a renoncé à cet inventaire en disant « quelques chandeliers ne valent pas une révolution ».

Cette loi marque un tournant : l'état renonce à toute intervention dans l'église de même que l'église dans l'état.

### **Nouveaux enjeux de la laïcité en France**

En 1994 a lieu un projet de révision de la loi Falloux qui prévoyait une parité de subventions entre les écoles privées et les écoles publiques. Il a fallu renoncer au projet.

Intervention du religieux dans les lois sur l'IVG en 1988.

La question des insignes religieux est encore présente. L'idée de morale universelle est remise en question. Le paysage religieux en France a changé : autrefois on alliait la droite et l'église. Or aujourd'hui, on constate que les aspirations à une appartenance religieuse se situent plus dans les couches populaires (immigrés) d'où la position de la gauche actuellement en France. Il y a une attention aux attentes religieuses.

Il existe un comité national consultatif d'éthique pour des questions scientifiques qui posent des questions morales. L'église a elle sa place dedans.

La construction européenne est aussi conçue comme une menace. Il y avait eu un refus de la France de faire figurer le mot chrétien dans le traité européen.

## Le rapport français-étranger

Jusqu'en 1950, la France était le seul pays d'immigration en Europe. Les autres étaient d'avantage des pays d'émigration. Très récemment, le Maroc est devenu une terre d'immigration. Il y a une image contradictoire en France : pays des droits de l'homme et étrangers mal accueillis.

On trouve cette question dans les manuels de FLE dans les pages « culturel ».

*Etranger* : mot d'origine latine qui signifie « du dehors ». Le mot latin a donné à la fois le mot « étranger » et l'adjectif « étrange ». Toute personne qui n'a pas la nationalité de l'état dans lequel il vit.

*Immigré* : désigne ceux qui entre dans un pays étranger. « Celui qui est venu de l'étranger » ; petit Robert – 18<sup>ème</sup> siècle. Au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, on l'utilise souvent pour désigner un ouvrier étranger issu d'un pays peu industrialisé. Dans les années 1990, c'est devenu une catégorie statistique que les sciences sociales utilisent.

*Emigré* : désigne les personnes qui quittent leurs pays.

On peut être étranger et immigré mais aussi immigré sans être étranger (naturalisation). Une personne continue à être immigrée même si elle est naturalisée. Par ailleurs, un étranger peut ne pas être immigré si il est né étranger sur le sol français. Ces deux catégories ne se recoupent pas forcément.

Au dernier recensement général (2005), on comptait 3,5 millions d'étrangers en France et près de 5 millions d'immigrés (1/4 de l'UE). Depuis les années 1990, la part d'immigrés en provenance d'Afrique orientale s'est fortement accrue. Elle était à la base plutôt masculine jusqu'en 1974. Le niveau de formation des immigrés a fortement progressé depuis une trentaine d'années environ.

La France est le plus vieux pays d'immigration en Europe. Aux Etats-Unis, cela fait parti du mythe des origines. L'immigration a alors eu une fonction de peuplement. Dans les années 1910, les USA ferment leurs frontières et la France prend le relais. Or en France, ce n'est pas un phénomène contemporain de construction nationale.

## Les étrangers pendant la révolution

Au moment de la révolution, la France est le pays le plus peuplé d'Europe (26 millions d'habitants). Du point de vue juridique, deux actes essentiels vont établir le droit moderne des étrangers :

- La nuit du 4 août : suppression des privilèges qui va doter le pays d'un droit unique. La constitution de 1791 définit la qualité de français et donc l'étranger.
- Déclaration des droits de l'homme : reconnaît l'égalité des droits aux juifs, aux noirs... Toutefois avec une différenciation entre la sphère privée et politique. Cette déclaration marque le refus de toute distinction non fondée sur l'utilité commune. En contrepartie, toutes les pratiques culturelles ou religieuses doivent rester dans la sphère privée.

En France, l'immigration est vue comme un phénomène externe à l'histoire du pays.

Certains ont fait remarquer que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen porte en elle-même des contradictions (Todorov). Todorov remarque dans « Nous et les autres » qu'il y a une contradiction entre homme (universel) et citoyen (nation). C'est une contradiction que des philosophes comme Rousseau l'avaient déjà noté.

Dans les premières années de la révolution, c'est l'enthousiasme universaliste qui l'emporte. L'étranger est vu comme un homme. Mais, le droit d'aubaine est aboli en 1790 (les biens d'un étranger mort en France revenait au souverain). De nombreux étrangers vont occuper des places importantes dans l'état. En 1792 est voté un décret permettant de naturaliser français ceux qui avaient défendu la cause des peuples. (Thomas Paine, George Washington...).

A partir de 1793, les menaces extérieures alliées aux troubles intérieurs, la noblesse qui s'allie à l'étranger...tout cela va faire passer de l'accueil à la méfiance. On fait passer cela sur la thèse du complot étranger. Les clubs révolutionnaires accueillant des étrangers vont être fermés, certains étrangers sont guillotins...

## L'immigration au 19<sup>ème</sup> siècle

Il faut attendre la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> pour voir se poser à nouveau la question de l'immigration à cause d'une immigration de masse :

- Facteur économique (révolution industrielle)
- Facteur démographique (population stagnante)
- Facteur politique (démocratisation précoce du système politique)

La petite propriété a attiré les classes sociales. Les étrangers sont alors vus comme une force de travail temporaire. Ceci explique les contraintes administratives et policières qui ont pesé sur eux. Beaucoup d'incidents éclatent entre ouvriers français et étrangers (belges, italiens...)

## L'immigration au 20<sup>ème</sup> siècle

L'immigration se diversifie et plus encore après la première guerre mondiale. On distingue plusieurs vagues :

- Première guerre mondiale : travailleurs africains, indochinois, chinois...
- Fin de la première guerre mondiale : morts à remplacer. On voit un afflux d'étrangers jusqu'à la grande crise de 1929.
- Immigration politique (russes, arméniens, italiens)

Ces afflux d'étrangers vont amener des conséquences juridiques. La crise de 1929 entraîne l'arrêt du recrutement et un renouveau des actes et discours xénophobes. En 1932, une loi accorde la priorité du travail à l'ouvrier français est votée. En 1934, des fonds de rapatriement (forcé) des ouvriers volontaires sont votés. En 1935 sont organisés des rapatriements forcés. EN 1936, le front populaire adoucit les mœurs. Avec Vichy, on rendurcit les mesures (en particulier les juifs).

Lors des trente glorieuses, l'immigration repart. Elle introduit une diversification encore plus grande et amène une immigration avec l'ancien monde colonial. Le gouvernement français passe des accords bilatéraux (1961 → franco-espagnol ; 1963 → franco-portugais ; 1963 → franco-marocain). En 1964, c'est le début de l'immigration africaine sub-saharienne. L'immigré célibataire est perçu comme temporaire.

A la fin des trente glorieuses (1974), on assiste à une mise en place d'une politique de contrôle au profit d'une immigration familiale. On privilégie les étudiants, les stagiaires, les personnes ayant une qualification professionnelle ou les familles.

Il se reproduit toujours le même schéma : les expansions économiques entraînent une augmentation de l'immigration et les mauvaises passes économiques entraînent des discours xénophobes.

Sur le long terme les immigrés arrivent à se fondre dans le pays d'accueil.

### L'immigration : enjeu et débats

Pendant longtemps, l'immigration et la présence des étrangers n'ont pas été une question politique. C'est sous la troisième république avec l'épanouissement des systèmes parlementaires qu'elle devient une source de conflit entre la droite et la gauche.

Les partis de droite jouent sur la corde sécuritaire et mettent en avant l'intérêt national alors que les partis de gauche invoquent les droits de l'homme. La gauche au pouvoir a parfois permis la renaissance de l'extrême droite.

Si l'on regarde l'histoire, on assiste d'abord à un phénomène de crainte de peur de ne pas pouvoir absorber le flux et de rompre l'équilibre national. Il y aurait des personnes inassimilables. Ces discours et ces thèmes (distance culturelle) reviennent toujours (aujourd'hui communautés françaises et maghrébines).

Au-delà des questions économiques, l'étranger touche à la différence, à l'altérité. D'après Levi Strauss il y aurait deux tendances opposées à l'œuvre dans toute société :

- Les tendances qui travaillent au maintien et même à l'accentuation des particularismes.
- Les tendances qui agissent dans le sens de la convergence d'unité avec d'autres sociétés.

Il note également qu'une société ne peut pas s'ouvrir trop car s'il y a trop de convergence avec l'autre, on disparaît. L'attitude à l'égard de l'autre oscille entre attirance/curiosité et rejet/peur. Ce sont ces deux attitudes fondamentales que l'on peut voir dans la tradition française :

- France terre d'asile
- France craintive voire hostile avec paroxysmes (Vichy)

C'est une question restée sensible en raison de l'histoire française.

## Droites et gauches en France

### Origine des notions : la période révolutionnaire

C'est en 1789 qu'apparaît cette opposition droite/gauche. À l'origine il s'agit juste d'une localisation parlementaire dans la salle du manège. C'est dans les derniers jours du mois d'août 1789 que va apparaître cette division. L'enjeu de cette division est le veto royal : les décisions de l'assemblée étaient valables dès leur vote ou, devaient-elles recevoir l'aval du roi. Les députés situés à gauche faisaient prévaloir la loi. C'est le journaliste Camille Desmoulins qui a créé les substantifs « droite » et « gauche ».

### Les droites en France

Selon René Raymond la révolution a fait naître successivement trois droites :

- *La droite contrerévolutionnaire* : constituée sur le rejet et le refus absolu de la révolution. Elle était composée des ultra-royalistes ou légitimistes partisans de la monarchie et plus particulièrement de la branche aînée des Bourbons. Au pouvoir de 1815 à 1830. Il s'enferme après dans l'opposition pour en ressortir pendant l'élection de Napoléon III. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle on les retrouve dans l'action française. Pour eux la révolution est détestable car :

- Inspirée par des philosophes antichrétiens et donc d'essence satanique.
- Elle a bouleversé l'ordre voulu par Dieu.
- Elle a brisé le rapport avec la religion historique de la France qui est le catholicisme.

À l'origine de cette contre-révolution existe l'idée que la vérité est dangereuse si elle n'est pas encadrée par l'autorité : l'homme ne serait pas capable de bien utiliser sa liberté car il est faible (pécheur).

- *La droite orléaniste libérale* : elle est liée à la monarchie de juillet de 1830 à 1848. Louis Philippe est appelé le roi bourgeois du juste milieu. Il y a une continuité d'idées jusqu'au Giscardisme (« gouverner au centre »). Les Orléanistes sont également monarchistes mais soutiennent la branche cadette des Bourbons, représentée par le duc d'Orléans. Ils n'ont jamais eu l'attachement et la ferveur religieuse qu'avaient les légitimistes. Ils sont moins intransigeants et ont accepté plus facilement la monarchie constitutionnelle. Elle reconnaît la révolution mais elle a longtemps préféré le suffrage censitaire (réservé à ceux qui payaient une certaine quantité d'impôts). Elle accepte une représentation de la nation mais uniquement pour les plus riches (200 000 électeurs à l'époque). Au fur et à mesure que le souvenir de la monarchie s'estompe, ils vont devenir des républicains modérés.

*Libéralisme* : au 18<sup>ème</sup> siècle, le terme libéral possède une connotation beaucoup plus politique et philosophique qu'économique. Le libéralisme politique s'oppose au despotisme (pouvoir personnel et autoritaire) selon Tocqueville. C'est le fondement doctrinal de la démocratie parlementaire. Dans le domaine de l'enseignement, le libéral défend les droits de critique. Il se caractérise par l'esprit de tolérance et de conciliation en philosophie. En économie, il repose sur le respect de la propriété et sur la liberté absolue de la production et des échanges. Il s'oppose au dirigisme de l'état. Aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, ce mot est bien perçu. Après 1830, les libéraux vont se scinder et doivent se méfier sur leur droite des

légitimistes et sur leur gauche des républicains. Ils vont lentement glisser à droite tout en restant attaché à la liberté et au débat parlementaire.

- **Bonapartisme** : Met en avant la personne du souverain, l'homme providentiel avec l'exercice solitaire et autoritaire du pouvoir. Il est aussi marqué par la recherche permanente du soutien des masses populaires à l'aide du plébiscite. Napoléon 1<sup>er</sup> avait fait un plébiscite pour être consul à vie ; de même que Napoléon III. Le plébiscite va avoir mauvaise presse à gauche pendant longtemps. Il s'est longtemps présenté comme n'étant ni de droite ni de gauche. Pour lui les partis doivent être supprimés car ils divisent la nation. Le second empire a été un régime autoritaire qui a reçu le soutien massif des masses paysannes car il a gardé des principes de la révolution (égalité devant la loi, la représentation nationale...). Il représente une droite populaire. Il a de commun avec la gauche l'attachement au suffrage universel. René Raymond situe le général De Gaulle dans ce courant :
  - Affirmation de l'autorité de l'Etat
  - Souveraineté du peuple
  - Méfiance des partis
  - Respect de la volonté du peuple

## Les gauches en France

- Les philosophes : s'oppose à l'autorité d'un seul et refuse la soumission.
- La révolution : lien très fort entre révolution et démocratie, représentation de la nation. Il y a en France l'existence d'un nationalisme révolutionnaire et jacobin. Cet universalisme s'accompagne d'humanisme.
- La révolution de février 1848 a été vécue dans ses débuts comme une révolution de la fraternité. Le clergé bénit les arbres de la liberté.
- La commune de 1870
- Tradition républicaine de la troisième république cristallisée par l'école, des événements (affaire Dreyfus) et des figures (Descartes, Voltaire, Danton, Robespierre, Carnot, Michelet, Victor Hugo)

**Républicain** : Au 19<sup>ème</sup> siècle ce mot était fort. Etre républicain voulait dire croire au changement, au progrès, que l'ordre social n'était pas définitivement modifié. C'était adhérer à une philosophie politique, refuser la religion pour lui refuser le droit de contrôler les individus. Le clivage religieux/laïque a été très fort. Cela signifie également refuser la foi sur l'autorité et l'obéissance. C'est aussi avoir le sens du service de l'état, de l'intérêt général. Cela pouvait aller jusqu'à une certaine forme de puritanisme (saint laïque). On parle actuellement de droite républicaine. Comment a-t-elle pu évoluer pour accepter d'être nommée ainsi ? C'est à cause de l'écrasement de la commune en 1871 par la troisième république (Thiers) qui donne l'image de défendre l'ordre social. De plus, la droite a participé à la résistance. Cette participation a montré son attachement à la république comme expression de sa démocratie et incarnation d'un état de droit.

**Radicalisme** : Ils existent depuis le début du 18<sup>ème</sup> siècle. L'avocat Ledru Rollin a fait passer par suffrage universel par décret en 1848. Le mot radical vient de « racine ». C'est celui qui veut modifier les institutions dans leur base. Ce mouvement cohabitait avec des modérés. Il a été longtemps l'extrême gauche et une société très souple de liberté de pensée. C'est le

premier grand parti qui s'est créé en 1901. Il a été préparé par l'action de la ligue de l'enseignement (Jean Macé). La ligue des droits de l'homme naît avec l'affaire Dreyfus. Les loges maçonniques aident à la construction du parti. Il a été porté par des figures politiques très importantes comme Gambetta ou Clémenceau. Ce fut un parti politique très important pendant la troisième république. C'est un parti intermédiaire qui s'est allié parfois à la gauche, parfois à la droite. Entre les deux guerres, ils ont joué un rôle fondamental car aucune majorité n'était possible sans eux. Il a été également le fer de lance de l'anti-cléricalisme : le parti est créé pour l'enjeu de la loi de la séparation de l'église et de l'état en 1905. Après avoir fait ce pour quoi il a été créé, il est un peu démuni. Le socialisme pousse le parti vers le centre. A la suite de la seconde guerre mondiale, on l'a rendu responsable de la défaite face aux allemands.

- **Socialisme** : le parti socialiste français s'appelait à l'origine la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) créé en 1905. Lors de sa création, c'était un tout petit parti comparé aux radicaux. Son programme était de remplacer la propriété capitaliste par la propriété sociale. Cela dit, les socialistes voulaient conquérir le pouvoir par le suffrage universel, ce qui a écarté l'action violente au profit de l'action parlementaire. Un autre thème fort est l'internationalisme : solidarité des ouvriers de tous les pays. A la veille de la première guerre mondiale, le socialisme avait son hymne (l'internationale), son emblème (le drapeau rouge), sa fête (1<sup>er</sup> mai), sa figure (Jaurès). Ils recommandaient la loi des trois huit : huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de sommeil. Il défend aussi l'impôt sur le revenu (aussi défendu par les radicaux). Il est créé en 1914 pour financer l'effort de guerre pour remplacer l'impôt sur les portes et fenêtres. Le slogan des socialistes : « vive la république sociale ». « Vive la république démocratique, laïque et sociale » pour les radicaux.

## Les alternances droite-gauche

- En 1902, on assiste à une victoire des blocs des gauches à la suite de l'affaire Dreyfus. Elle est restée un moment privilégiée dans l'histoire des partis de gauche car ils ont mené à bien la laïcisation.
- De 1919 à 1924, le bloc national s'est voulu la continuation patriotique de ce qu'on a appelé l'union sacrée. Cette chambre très à droite est connue sous le nom de la « chambre bleu horizon ». Ses enjeux étaient l'application très stricte du traité de Versailles (l'Allemagne doit payer).
- De 1924 à 1928, le cartel des gauches s'organise contre le bloc national. C'était une association entre radicaux et socialistes. Les communistes s'étaient tenus à l'écart car ils refusaient de choisir entre la peste et le collera. Ça a été une entente électorale dictée par la volonté de renverser le bloc national.
- Front populaire : Union entre socialistes, radicaux, communistes pour contrer la montée du fascisme. On assiste à beaucoup de manifestations. C'est également les accords de Matignon qui permettent l'augmentation des salaires, les délégués syndicaux. On ne peut plus licencier sans l'accord de l'inspection du travail. Ils obtiennent les conventions collectives, la semaine des 40 heures et 15 jours de congés payés.

**Le parti communiste** : apparaît en 1920 à partir d'une rupture de l'unité socialiste. Cette scission s'est faite autour de la question de l'adhésion à la troisième internationale ouvrière. Il s'agissait d'accepter des conditions très strictes venant de Moscou. Un des

moments fort du parti est la participation au programme commun en 1972 ce qui permis la victoire de la gauche en 1981.

## L'esthétique classique du 17<sup>ème</sup> siècle

Pour le critique comme pour l'historien, le siècle classique, le 17<sup>ème</sup> siècle s'étend de 1610 (mort d'Henri IV) à 1715 (mort de Louis XIV). Cette période comprend :

- Régence de Marie de Médicis, femme d'Henri IV (1610-1617)
- Le règne de Louis XIII et la domination du cardinal Richelieu (1617-1643)
- Régence d'Anne d'Autriche (1643-1661) et le pouvoir de Mazarin, combattu par la fronde parlementaire puis par la fronde des princes.
- Après la mort de Mazarin (1661) arrive le long règne personnel de Louis XIV (1661-1715)

Tous ces règnes renforcent le pouvoir central.

On distingue trois grandes périodes dans les arts :

- L'âge du romanesque et du baroque (1598-1661)
- La génération classique (1661-1685)
- L'éveil de l'esprit philosophique (1685-1715)

Le 17<sup>ème</sup> siècle marque la naissance d'une culture d'état avec l'apparition d'institutions :

- L'académie française (1635)
- L'académie royale de peinture et de musique (1648)
- L'académie des sciences (1666)

Les académies vont imposer des normes linguistiques, littéraires, musicales, picturales par le biais des commandes royales. L'art officiel transperce aussi dans l'architecture (château de Versailles, portes Saint-Denis ou Saint-Martin, la place Vendôme).

Les écrivains se recrutent en grande partie dans la moyenne bourgeoisie (voir la magistrature : Corneilles). Ces écrivains sont dépendants des mécènes (seigneurs ou roi avec par exemple Molière). Le roi met en place un mécénat royal organisé par Richelieu.

## L'âge romanesque du Baroque

Richelieu fonde l'académie française. Au départ, quelques amateurs de littérature avaient pris l'habitude de se réunir. Cette petite société s'est vite élargie et le cardinal de Richelieu qui voulait ranger les écrivains sous sa coupe crée l'académie. Il s'agissait d'une sélection de gens d'esprit dont l'autorité pouvait influencer la littérature et la langue. Elle compte 40 membres à sa création. Elle était constituée d'écrivains, de médecins, d'avocats...

L'académie a pour but de faire un dictionnaire de la langue française. Ils en sont aujourd'hui à la neuvième édition. Ils avaient aussi pour projet de rédiger une grammaire et une rhétorique.

« La principale fonction de l'Académie sera de travailler, avec tout le soin et toute la diligence possibles, à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. »

(Article 24 des statuts de l'Académie française)

Les membres se réunissaient aussi pour porter des jugements sur les œuvres littéraires comme « sentiments de l'académie sur le Cid ».

La littérature doit aussi beaucoup aux salons littéraires. C'était des lieux qui constituaient un moyen de diffusion des idées. Ils étaient généralement tenus par des femmes. Le plus connu est celui de la marquise de Rambouillet. Les écrivains y lisaient et y soumettaient leurs œuvres à la lecture. Corneille à présenté toutes ses tragédies en avant première dans les salons. Ils étaient destinés à une élite aristocratique mais aussi bourgeoise.

C'est là qu'est née la *préciosité* (1610-1660). C'est un mouvement qui a laissé des traces dans la langue mais aussi dans les œuvres littéraires (les précieuses ridicules). Ce terme provient de ceux qui se moquaient des femmes qui essayaient de se distinguer par leurs manières, leur élégance, leurs usages mondains, leur politesse, de leur raffinement...On accorde une grande importance à la manière de dire. Les précieux dédaignent la langue commune et ont recours à des jeux de mots, des périphrases, des allégories...Ils créent des façons de parler et quelques unes de leurs métaphores sont restées (perdre son sérieux, laisser mourir la conversation, avoir l'intelligence épaisse).

- La jeunesse des vieillards (une perruque)
- Les trônes de la pudeur (les joues)
- L'ameublement de la bouche (les dents)
- Le conseiller des grâces (le miroir)
- subir le contrecoup des plaisirs légitimes (accoucher)
- Les écluses du cerveau (le nez)
- L'affronteur des temps (le chapeau)
- Les coussinets d'amour (les seins)

L'Astrée est un grand roman écrit de 1607 à 1627 par Honoré d'Urfé.

## La doctrine classique

Elle s'élabore dans les années 1620-1640 sous l'égide de grammairiens : Vaugelas et les grammairiens de Port-Royal (Antoine Arnauld et Claude Lancelot) et d'auteurs pour la critique littéraire : Boileau et Malherbe. Ces derniers seront des hommes de synthèse. Ceci répond au souci de l'unité politique qui passe par l'unification linguistique du royaume voulue par Richelieu.

A cette époque le français est encore une langue qui bouge. Rien n'était fixé. Au 17<sup>ème</sup> siècle apparaît la recherche d'un langage moyen compréhensible par tous les français et par tous les européens car le français devient langue de la diplomatie. Socialement, l'unification de la langue permettait à la noblesse de se reconnaître à travers un code, celui de la cour. D'un point de vue culturel, les écrivains avaient besoin d'un outil linguistique qui pouvait leur permettre de rendre compte au

mieux de leurs recherches et qui pouvait également permettre et autoriser des jugements sur leurs écrits.

Pour mettre en place le bon usage, Vaugelas s'appuie sur la langue de la cour et crée une grammaire. Si la garantie de la cour n'est pas suffisante, il s'appuie sur les bons auteurs et les doctes. En matière de syntaxe et lexicque, il prescrit la clarté de la langue. C'est à cette époque que l'on fait la différence entre le participe présent et le gérondif.

On exige aussi la pureté de la langue. Il s'agit de dégasconner la langue : enlever toute origine du patois, des dialectes, des vocables étrangers, les archaïsmes, les latinismes, les mots composés. Il condamne également les images excessives, les pléonasmes, les métaphores... On rejette aussi les mots bas. L'orthographe va être fixée et on supprime certaines consonnes étymologiques. On distingue le [i] et le [j], le [u] et le [v]. C'est un énorme travail de codification.

Certains vont protester et réclament le droit à plus de liberté.

### L'esprit philosophique : la querelle des anciens et des modernes

Le terme de moderne est calqué sur le latin et désigne ce qui est à la mode. Il est souvent, à l'époque, employé de manière péjorative pour qualifier ce qui est éphémère et donc superficiel. Cette querelle oppose les partisans de la supériorité des anciens et les modernes, convaincus d'un progrès dans les arts, donnant l'avantage au temps présent sur le passé. Il s'agissait de promouvoir la langue française contre le latin.

- François Charpentier, *De l'excellence de la langue française* (1663)
- Charles Perrault, *Le siècle de Louis le Grand* (1687)
- La Bruyère, *Discours sur Théophraste*, préface aux *Caractères* (1688)
- Fontenelle, *Digression sur les Anciens et les Modernes* (1688)
- Charles Perrault, *Parallèle des Anciens et des Modernes* (1688)

<i>Les Anciens</i>	<i>Les Modernes</i>
Boileau (académicien, poète et critique)	Théophile de Viau (poète, libertin)
Racine (académicien, poète tragique)	Honoré d'Urfé (écrivain)
La Fontaine (académicien)	Saint-Amant (poète, libertin, académicien)
La Bruyère (académicien, Les Caractères)	François Charpentier (érudit et académicien)
	Fontenelle (écrivain et académicien)

Les plus connus aujourd'hui sont ceux qui ont prit parti pour les anciens. Cette querelle a commencée lorsque Charles Perrault a fait l'éloge du siècle de Louis XIV. Ce sont les thèses des modernes qui finissent par triompher. Les anciens souhaitaient parler des thèmes de l'antiquité et les modernes de thèmes chrétiens. Ceci entraîne un débat sur les inscriptions sur les monuments publics.

Les modernes revendiquent la liberté dans l'art et beaucoup d'écrivains moderne s'opposent à une imitation trop soumise aux anciens. Ils croient aussi au progrès et mettent en lumière la conquête de l'esprit humain. Descartes a peu de respect pour l'antiquité. Les anciens ont refusés de considérer

que le neuf serait toujours vrai et que l'antique serait périmé. Les anciens avaient tendance à voir dans les modernes des agents favorables au pouvoir.

Cette querelle était fondamentale vis-à-vis de l'émancipation de la littérature et pose des problèmes artistiques fondamentaux : imitation ou originalité, critères d'appréciation... Cette querelle permet un renouvellement de la littérature.

## L'esthétique romantique

C'est un mouvement précoce en Angleterre et en Allemagne et arrive ensuite en France de 1800 à 1850. Il arrive en France d'Angleterre. Le romantisme naît de la poésie des troubadours et du christianisme.

*« Le nom de romantique a été introduit nouvellement en Allemagne pour désigner la poésie dont les chants des troubadours ont été l'origine, celle qui est née de la chevalerie et du christianisme »*

*Je considère ici la poésie classique comme celle des anciens et la poésie romantique comme celle qui tient de quelque manière aux traditions chevaleresques. »*

*Madame de Staël. De l'Allemagne. 1810.*

Il relève d'une mentalité d'inspiration chrétienne. Il s'oppose à la mentalité classique d'avantage païenne et gréco-latine. Le romantisme redécouvre le moyen-âge au 19<sup>ème</sup> siècle. L'habitude de s'examiner appartient au romantisme.

C'est aussi un mouvement de rupture avec la tradition antérieure. Il s'oppose au classicisme du 17<sup>ème</sup> et aux lumières du 18<sup>ème</sup>. Pour un romantique, le classicisme est une forme désuète et stricte.

Le romantisme en France est né dans l'ancien régime finissant au 19<sup>ème</sup> siècle dans les suites de la révolution. Plusieurs auteurs ont été marqués par la révolution française directement (Chateaubriand) ou indirectement (Victor Hugo, Lamartine). C'est aussi un siècle d'instabilité marqué par l'ascension de la classe bourgeoise et l'entrée sur la scène nationale et littéraire du peuple (« le peuple » de Michelet, « les misérables » de Victor Hugo, Georges Sand).

Le romantisme littéraire et artistique a aussi livré bataille. En 1827, la préface Cromwell de Victor Hugo attaque les règles du théâtre classique. Victor Hugo parle des règles classiques comme des barreaux d'une cage. Il refuse de séparer comédie et tragédie. Il rejette également tout ce qui pouvait censurer le langage. Il mélange les genres et les styles. Il affirme la liberté du génie. Il estime qu'il faut « cesser de jeter le nom des morts à la tête de ceux qui vivent ».

« La Préface de Cromwell rayonnait à nos yeux comme les tables de la Loi sur le Sinaï.. ; il s'opérait un mouvement pareil à celui de la Renaissance. Une sève nouvelle circulait impétueusement. On avait retrouvé la poésie. »

*Théophile Gautier, Histoire du Romantisme, 1874*

« Comme Dieu, le vrai poète est présent partout à la fois dans son œuvre »

*Victor Hugo, Préface de Cromwell, 1827*

En 1827, Delacroix peint *La mort de Sardanapale* qui est aussi un manifeste à sa façon.

On peut définir le romantisme comme un malaise. Il apparaît souvent comme un état d'âme, l'incapacité à agir, l'accablement, l'ennui. On l'appelait également *le mal du siècle*. C'est une inadaptation au présent.

Le héros romantique se place en marge sociale. C'est un héros maudit ou à la destinée particulière.



« Toute la maladie du siècle présent vient de deux causes : le peuple qui a passé par 93 et par 1814 porte au cœur deux blessures. Tout ce qui était n'est plus ; tout ce qui sera n'est pas encore. Ne cherchez pas ailleurs le secret de nos maux. »

*Alfred de Musset, Confession d'un enfant du siècle, 1836*

« J'ai voulu peindre dans *Adolphe* une des principales maladies morales de notre siècle, cette fatigue, cette incertitude, cette absence de force, cette analyse perpétuelle qui place une arrière-pensée à côté de tous les sentiments, et qui par là les corrompt dès leur naissance. »

*Benjamin Constant, Adolphe, 1816*

## Réalisme & naturalisme au 19<sup>e</sup>

Le courant réaliste date du 19<sup>e</sup> siècle. Cela dit, c'est un courant qui a toujours existé dans la littérature : dès le Moyen-âge, le roman (issu du de la langue romane) de Renard, les fabliaux (mise en scène des personnages du peuple) ; une grande partie de ces textes était empruntée à la vie quotidienne sans la moindre volonté d'embellir les faits. Cela dit, le courant réaliste va véritablement s'épanouir au 19<sup>e</sup>. La notion de roman réaliste est contradictoire.

Au 12<sup>e</sup> siècle, un roman est un récit en vers en langue vulgaire adapté des légendes de la littérature latine puis germanique et celtes ainsi que chrétiennes. Il y domine des aventures merveilleuses.

La signification du mot « roman » va évoluer. Il va toujours s'appliquer à ce genre narratif qui met en scène des aventures merveilleuses mais aussi en prose.

Au 17<sup>e</sup> siècle, il représente un imaginaire galant idéaliste. Le genre du roman est né dans la honte car il était alors l'équivalent des romans de gare actuels. Il était frivole. Il s'opposait à l'histoire qui racontait des faits réels, apportaient des modèles de vie. Les auteurs utilisent le procédé du « texte trouvé et traduit ». Cela donne l'illusion d'une parole authentique. Ils feignaient la morale.

Malgré ses origines peu glorieuses, le roman rencontre un franc succès au 19<sup>e</sup> en ayant acquis ses lettres de noblesses au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>.

Le terme réaliste a été utilisé pour la première fois pour désigner un tableau de Rembrandt en voulant décrire ce qu'il avait d'humain en opposition à une retranscription poétique de la vision humaine. Dans le domaine littéraire, le courant réaliste est né en opposition au romantisme. Ils ont cohabités. Le romantisme se réclamait déjà du réel. Chez les romantiques, le goût rêve, du mystère, du fantastique, ne s'accordait pas très bien avec le programme réaliste. En 1856 apparaît une revue qui s'intitule « du réalisme » par Raymond Duranty qui attaque les auteurs romantiques.

*« Le Réalisme conclut à la reproduction exacte, complète, sincère, du milieu social, de l'époque où l'on vit, parce qu'une telle direction d'études est justifiée par la raison, les besoins de l'intelligence et l'intérêt du public et qu'elle est exempte de tout mensonge, de toute tricherie... »*

Edmond Duranty, « Le Réalisme », 1856

Le réalisme a refusé de modifier le réel et d'en donner une représentation qui serait fautive et idéalisée. Selon Zola, le lyrisme romantique est néfaste, mensonger, trompeur et peut même provoquer dans les esprits des jeunes gens des « détraquements cérébraux ». Flaubert est réaliste et romantique (jeunesse). Chez lui, l'écriture réaliste l'a permis de se structurer.

Stendhal définit le roman comme « un miroir qu'on promène le long d'une route ». Il s'agit de donner du roman une nouvelle définition et le sortir du domaine du mensonger pour le faire rentrer dans celui de l'authenticité. Zola posait la même question lorsqu'il estimait que le mot « roman » ne convenait plus au courant réaliste mais que « compte-rendu » ou « procès verbal » conviendrait

mieux. Les écrivains qui racontent des malheurs exagèrent. Le romain devient sous la plume de Balzac une histoire dramatique, une histoire qui assume son contenu, qui transmet la réalité même si elle est déplaisante. Le roman devient un véritable laboratoire d'observation des passions humaines.

Le réalisme a permis de légitimer un genre littéraire, le roman, « injustement considéré comme secondaire » (Balzac). Le romancier réaliste n'a plus à s'opposer à l'historien. Il devient un historien qui va faire une histoire vivante, celle des passions, des mœurs. Balzac devient un sociologue : il veut « faire concurrence à l'état civil ». Il se pose en instituteur des hommes. Il est autorisé à dire le « vrai » sur la réalité sociale.

Au 19<sup>e</sup>, tout un contexte intellectuel a permis la mise en place du réalisme : l'héritage de l'encyclopédie, les idéologues (relais des philosophes des lumières confiants dans les progrès de la science). Selon les idéologues, la société peut et doit être étudiée de manière scientifique. La science a mis du temps à se dégager de la magie. La médecine devient une science au 19<sup>e</sup> siècle. Idéologues : Gaspard Monge, Destutt de Tracy. Physiologistes (études des interactions entre les hommes, les animaux et le milieu) : Geoffroy Saint hilaire (action lente du milieu sur l'évolution des espèces : le transformisme), Georges Cuvier (il a montré qu'il existait une subordination entre les organes d'un même animal. On peut reconstruire un animal si on en connaît un morceau), Gall (phrénologie : localisation des fonctions cérébrales dans le cerveau. Il estimait que la morphologie du crâne pouvait révéler certaines facultés et même certains caractères), Claude Bernard (un des principaux instigateurs de la démarche expérimentale ; pour lui, l'expérience est une observation provoquée). Ils influencent Zola, Balzac, Stendal. AU 19<sup>e</sup>, le mot « physiologie » est à la mode.

Le positivisme (1830-1845) correspond à l'essor des sciences positives (mathématiques, physique, chimie) et a été développé en France surtout par Auguste Comte dans son « cours de philosophie positive ». Le positivisme est le raisonnement qui empêche toute métaphysique. On crée ce que Rolland Barthe appelle « l'effet de réel ». On assiste aussi à l'expansion de la description et modification de sa fonction : il ne s'agit plus d'orne le texte mais d'accéder à une réalité extérieure. On refuse le langage épuré classique pour toutes les classes sociales. Le roman devient protéiforme, indéfini, anarchique pour lequel tout effort de classification est impossible.

En littérature, les romanciers ont emprunté du vocabulaire et des concepts scientifiques. La grande question est de savoir comment rendre compte de la diversité humaine et sociale, de l'inégalité. Balzac était hostile à l'idée d'égalité sociale, de démocratie...D'un objet on peut décrire un mode de vie. « Germinie Lacerteux » est un roman des frères Goncourt ; ce roman est une clinique de l'amour.

Le naturalisme est influencé par l'introduction à l'étude de la méthode expérimentale de Claude Bernard. Pour Zola, le roman devient une observation provoquée par le romancier. L'écrivain fait une expérience lorsqu'il met des personnages en situation. Il étudie l'homme soumis aux lois de son environnement. Zola décrit le milieu populaire. C'est le premier écrivain de la révolution industrielle. On lui reproche la littérature obscène.

L'histoire du roman réaliste est que les plus vifs défenseurs de l'esthétique réaliste ont été les artistes les plus visionnaires. L'œuvre romanesque réaliste est au service de l'illusion du réel et elle

tire l'œuvre du côté symbolique, phantasmatique. Un texte peu à la fois être réaliste et poétique, hallucinatoire.

# Index

---

## 1

10 août 1792 .....	18, 19
1209 .....	7
1271 .....	7
14 juillet 1789 .....	19
1532 .....	7
1539 .....	6
1598-1661 .....	32
1610 .....	32
1610-1617 .....	32
1610-1660 .....	33
1617-1643 .....	32
1635 .....	32
1637 .....	6
1643-1661 .....	32
1648 .....	32
1661 .....	32
1661-1685 .....	32
1661-1715 .....	32
1666 .....	32
1685-1715 .....	32
17 juillet 1789 .....	17
17 juin 1789 .....	14
1715 .....	32
1755 .....	14
1760 .....	13
1762 .....	13
1764 .....	13
1776 .....	14
1783 .....	14
1785 .....	7
1787 .....	14
1790 .....	6, 22
1792 .....	18, 22
1793 .....	16, 22
1795 .....	6, 16
1800 .....	6
1802 .....	22
1827 .....	35
1830 .....	17
1847 .....	7
1871 .....	18
1871 .....	18
1879 .....	18
1880 .....	19, 20
1881 .....	6, 23
1882 .....	7, 23
1884 .....	9
1886 .....	7
1901 .....	30
1950 .....	16

1966 .....	16
1982 .....	10

---

## 2

20 juin 1789 .....	19
22 septembre 1792 .....	19
26 août 1789 .....	14

---

## 4

4 août 1789 .....	19
-------------------	----

---

## 5

5 mai 1789 .....	19
------------------	----

---

## 8

843 .....	5
-----------	---

---

## 9

9 juillet 1789 .....	14
9 thermidor .....	19
987 .....	5

---

## A

Anticléricalisme .....	19
Antimétaphysique .....	11
Antiphilosophes .....	13
août 1789 .....	28

---

## B

Beccaria .....	13
Boileau .....	33
Bonapartisme .....	29
Bonapartistes .....	19

---

## C

Camille Desmoulins .....	28
Convention Européenne des Droits de l'Homme .....	16

---

**D**

Déclaration des Droits de l'Homme .....	14
Diderot.....	13
Droits naturels.....	12

---

**E**

Emigré.....	25
Empires coloniaux.....	7
Ernest Renan .....	4
Etat-civil .....	22
Etranger .....	25

---

**F**

Fichte .....	4
Frontière.....	7

---

**G**

Gambetta.....	18
Girondins .....	8

---

**I**

Immigré .....	25
Instruction .....	22
Insurrection vendéenne.....	22

---

**J**

Jacobins .....	8
Jules Ferry.....	6, 20

---

**K**

Kant.....	11
-----------	----

---

**L**

La Commune.....	18
La droite contrerévolutionnaire .....	28
La droite orléaniste libérale.....	28

La Fayette.....	14, 17
Laïc.....	21
Laïque .....	21
légitimistes .....	28
Légitimistes .....	19

---

**M**

Malherbe.....	33
---------------	----

---

**N**

Nation.....	4
-------------	---

---

**O**

Orléanistes .....	19
-------------------	----

---

**P**

Pacte des Nations Unis .....	16
Parti communiste.....	30
Pascal Paoli.....	14
Patriotisme .....	10
Pouvoir politique.....	21

---

**R**

Radicalisme .....	29
Régionalisme .....	9
Républicain.....	29
Richelieu .....	32, 33
Rousseau .....	13

---

**U**

ultra-royalistes .....	28
------------------------	----

---

**V**

Vaugelas .....	33
Victor Hugo .....	35
Voltaire.....	13